



ARRETÉ n° AV- 2023 – 043

portant restriction de circulation à l'Ancien
Bourg pendant le déménagement de
l'entreprise GOUPIL

Le maire de la commune de Belgeard,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411-25, R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
Vu les articles L.2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie - signalisation temporaire),
Vu la demande présentée le 9 décembre 2023 par la SARL GOUPIL, représentée par M. GOUPIL Benoit, à l'occasion du déménagement de l'atelier du lundi 18 décembre au vendredi 29 décembre 2023 au 15 rue de l'Ancien Bourg.

CONSIDERANT qu'à l'occasion du déménagement de l'entreprise GOUPIL SARL, des accidents et des encombrements pourraient se produire sur certaines voies ou portions de voies si la circulation n'y était pas réglementée,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Pendant la durée du déménagement du lundi 18 au vendredi 29 décembre 2023, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans la rue de l'Ancien Bourg de 7h30 à 19h00, sauf riverains et services de secours.

Pendant la durée d'interdiction, les véhicules devront emprunter (et inversement) :

- **Sens Mayenne-Belgeard** : prendre RD 207 (vers BELGEARD), puis à droite vers La Bazoge-Montpinçon (voie communale)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mois suivant sa notification devant le Tribunal administratif de NANTES

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Sarl GOUPIL
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le responsable de l'ATDN de Mayenne,
- Les services de secours et incendie

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi qu'à M. le sous-préfet de l'arrondissement de Mayenne et à M. le responsable du centre d'Incendie et de Secours de Mayenne et M. le responsable du SMUR de Mayenne

A Belgeard , le 11 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre LELIEVRE

